

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 11 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 11 avril, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert LETELLIER, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

7 avril 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LETELLIER Norbert, AUREGAN-BUREL Sylvie, BODOT Alain, CREIGNOU Béatrice, DUPUIS Sophie, FORESTIER Monique, HEBERT Julien, LEBOURG Eric, LEGOUEZ-DELANNOY Ginette, LETELLIER Angélique, MOKA Pascale, QUIBEL Mickaël, RIDEL Isabelle, SANCIER Dominique

Nbre de Conseillers

En exercice : 15

Absent excusé : Monsieur Alain REINE

Présents : 14

Pouvoir de Monsieur Alain REINE à Monsieur Eric LEBOURG

Votants : 15

Secrétaire de Séance : Madame Béatrice CREIGNOU

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Election des délégués aux Syndicats intercommunaux
3. Désignation des membres aux diverses Commissions communales
4. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
5. Autorisation générale et permanente de poursuites contentieuses par le comptable public
6. Travaux de voirie « Rue Vasse »
7. Questions diverses

• **Adoption du compte rendu de la séance précédente.**

Monsieur Norbert LETELLIER, Maire, rappelle les différents points du compte rendu puis demande s'il y a des remarques à formuler. Aucune remarque n'a été formulée.

Monsieur Letellier demande alors de passer au vote.

Le compte rendu est adopté **à l'unanimité.**

• **Election des délégués aux Syndicats intercommunaux.**

Monsieur Norbert Letellier demande d'ajouter le Syndicat du Collège d'Offranville qui a été oublié.

✓ **SIVOS : 3 titulaires**

Monsieur Norbert Letellier sera un des trois titulaires et demande quels sont les candidats aux deux postes restants. Monsieur Mickaël Quibel et Madame Sylvie Auregan-Burel se proposent pour ces postes.

✓ **Transfert des charges Communauté de Communes Saône et Vienne :
1 titulaire**

Madame Lefrique rappelle le fonctionnement du transfert des charges, la Communauté de Communes Saône et Vienne perçoit la Taxe Professionnelle et reverse à chaque commune une somme qui a été fixée en 2002 et qui ne change pas, moins une participation à l'entretien de la Vienne qui passe sur le territoire de la commune ainsi qu'une participation sur l'impôt de la Communauté de Commune Saône et Vienne.

Monsieur Norbert Letellier est le titulaire pour cette commission.

✓ **Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie : 1 titulaire,
1 suppléant**

Monsieur Norbert Letellier sera le titulaire de cette commission et demande s'il y a un candidat au poste de suppléant. Madame Béatrice Creignou se propose pour ce poste.

✓ **Syndicat Départemental d'Energie (S.D.E. 76) : 1 titulaire, 1 suppléant**

Monsieur Norbert Letellier rappelle que ce syndicat est départemental, que les bureaux sont situés à Rouen, que son rôle concerne les travaux d'électrification et d'enfouissement des lignes, les travaux d'extension pour les nouvelles habitations... que l'élection de son président aura lieu en Mai.

Monsieur Norbert Letellier sera titulaire et demande un candidat pour le poste de suppléant. Madame Sylvie Auregan-Burel se propose pour ce poste.

✓ **Syndicat du Collège Jean Cocteau : 2 titulaires, 2 suppléants**

Monsieur Norbert Letellier rappelle que cinq communes de la Basse Saône font partie de ce syndicat et il explique son rôle ; il précise que les réunions ont lieu à la mairie d'Offranville et que le Président sera élu à la prochaine réunion.

Monsieur Norbert Letellier sera un des deux titulaires et demande quels sont les candidats au poste de titulaire restant et aux deux postes de suppléants. Madame Isabelle Ridet se propose pour le poste de titulaire et Mesdames Sylvie Auregan-Burel et Angélique Letellier se proposent pour les postes de suppléantes.

- **Désignation des membres aux diverses Commissions Communales.**

- ✓ **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : 1 président, 4 membres élus, 4 membres nommés par arrêté du Maire**

Monsieur Norbert Letellier rappelle le rôle du CCAS.

Monsieur Norbert Letellier sera le président et demande quelles sont les personnes qui souhaitent être « membres ». Messieurs Eric Lebourg, Alain Bodot, Dominique Sancier, Madame Sylvie Auregan-Burel se proposent.

- ✓ **Commission des finances : 1 président, membres**

Monsieur Norbert Letellier sera le président et il demande quels sont les candidats aux postes de membres. Madame Sylvie Auregan-Burel et Messieurs Eric Lebourg, Mickaël Quibel, Dominique Sancier, Alain Bodot, Julien Hebert se proposent.

- ✓ **Commission d'appel d'offres : 1 président, membres**

Monsieur Norbert Letellier sera président et il demande quels sont les candidats aux postes de titulaires et de suppléants. Madame Sylvie Auregan-Burel, Messieurs Dominique Sancier, Julien Hebert se proposent aux postes de titulaires, Madame Pascale Moka, Messieurs Eric Lebourg, Mickaël Quibel se proposent aux postes de suppléants.

- ✓ **Commission voiries travaux sécurité : 1 président, membres**

Monsieur Norbert Letellier sera le président et il demande quels sont les candidats aux postes de membres. Mesdames Pascale Moka, Angélique Letellier, Sophie Dupuis, Sylvie Auregan-Burel et Messieurs Alain Reine, Dominique Sancier, Alain Bodot, Julien Hebert se proposent.

- ✓ **Commission urbanisme environnement fleurissement : membres**

Monsieur Norbert Letellier demande quels sont les candidats aux postes de membres.

Mesdames Sylvie Auregan-Burel, Monique Forestier, Ginette Legouez-Delannoy, Sophie Dupuis, Isabelle Ridet et Messieurs Eric Lebourg, Dominique Sancier, Alain Bodot se proposent.

- ✓ **Commission cimetière environnement : membres**

Monsieur Norbert Letellier demande quels sont les candidats aux postes de président et de membres. Monsieur Eric Lebourg se propose au poste de président, Mesdames Pascale Moka, Angélique Letellier, Sylvie Auregan-Burel, Béatrice Creignou se proposent comme membres.

- ✓ **Commission fêtes et cérémonies : membres**

Monsieur Norbert Letellier demande quels sont les candidats aux postes de membres.

Mesdames Sylvie Auregan-Burel, Angélique Letellier, Sophie Dupuis, Monique Forestier, Ginette Legouez-Delannoy, Messieurs Alain Bodot, Alain Reine, Eric Lebourg se proposent comme membres.

✓ **Commission communication : membres**

Monsieur Norbert Letellier précise les fonctions de cette commission : le site internet et le journal.

Monsieur Norbert Letellier demande quels sont les candidats aux postes de membres.

Messieurs Norbert Letellier, Eric Lebourg, Mickaël Quibel, Mesdames Pascale Moka, Angélique Letellier, Sylvie Auregan-Burel, Ginette Legouez-Delannoy, Béatrice Creignou se proposent comme membres.

✓ **Commission du personnel : membres**

Monsieur Norbert Letellier demande quels sont les candidats aux postes de membres.

Madame Sylvie Auregan-Burel, Messieurs Mickaël Quibel, Norbert Letellier, Alain Bodot, Eric Lebourg se proposent comme membres.

• **Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° de fixer dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée

n'excédant pas douze ans ;

6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande ;

13° de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;

16° d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ;

18° de donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum déterminées par le Conseil Municipal

21° d'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme ;

22° d'exercer, au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

- **Autorisation générale et permanente de poursuites contentieuses par le comptable public.**

Après avoir expliqué l'utilité de cette autorisation (exemples : impayés locations salles ou impayés encarts publicitaires du journal communal...) Monsieur Norbert Letellier demande aux conseillers d'approuver cette autorisation.

Monsieur Norbert Letellier demande alors de passer au vote.

L'autorisation générale et permanente de poursuites contentieuses par le comptable public est approuvée **à l'unanimité.**

- **Travaux de voirie « Rue Vasse ».**

Monsieur Norbert Letellier explique la requête de Monsieur Leclerc : ayant obtenu son permis de construire pour la construction d'un atelier, ce directeur d'entreprise souhaite gratter la terre recouvrant le chemin empierré pour éviter la boue pendant le chantier de construction. Monsieur le Maire lit le courrier de Monsieur Leclerc qui accepte de reculer sa clôture de 50cm, Monsieur Norbert Letellier avait demandé 60 voire 80cm lors de l'entretien. Il rappelle que la rue Vasse est interdite aux véhicules de plus de cinq tonnes et que le propriétaire voisin envisage de lotir son herbage.

Monsieur Norbert Letellier demande alors de passer au vote.

L'autorisation du nettoyage de la chaussée est accordée à Monsieur Leclerc **à l'unanimité.**

- **Questions diverses.**

- ✓ **Le repas des Anciens** prévu fin Avril est reporté le 14 Septembre pour permettre aux nouveaux membres du CCAS d'organiser le repas et les animations dans la sérénité et non dans la précipitation.
Un Brumesnil'Infos sera édité pour prévenir les habitants de ce changement.
- ✓ **Le Conseil Municipal concernant le budget** prévu le 29 Avril est décalé au 6 Mai à 18h30 à cause de la réunion du Syndicat des Bassins Versants fixée ce 29 Avril. Monsieur Norbert Letellier demande la présence de tous.
- ✓ **Sivos**, la première réunion du SIVOS avec l'élection du Président est fixée au 18 Avril. Mickaël Quibel étant absent, il sera demandé à l'actuel Président de bien vouloir décaler la date.
- ✓ **Sécurisation de l'abri bus.** Des briques et des grès se sont dessolidarisés et présentent un danger. Les travaux vont être rapidement entrepris pour sécuriser ce lieu.
- ✓ **Jeux du 14 Juillet.** Monsieur Norbert Letellier demande aux membres de la commission de chercher des idées et de se réunir.
- ✓ **Visite des équipements de la Commune** Monsieur Norbert Letellier propose une visite des différentes structures : mairie, église, salles des fêtes, salles de classes, cimetière, terrains, bassins, club-house.... Chacun découvrira les

équipements communaux et notera ses réflexions qui serviront de base à chaque commission concernée. La visite est fixée au samedi 26 Avril à 14h30. Elle pourra être décalée au 10 Mai en cas de mauvaise météo.

- ✓ **Jour et horaires des Conseils Municipaux.** Monsieur Norbert Letellier propose une alternance : mardi-vendredi. Les emplois du temps des deux infirmières sont flexibles mais en anticipant, les conseils seront donc mensuels, le dernier vendredi à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé à 19h45 Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.